



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 43234

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les négociations en cours au codex alimentarius. Il lui demande de lui indiquer quels sont les membres de la délégation française, le calendrier des travaux de cette instance et les directives qui ont été données aux membres de la délégation par le Gouvernement. Il lui demande aussi quelle concertation avec les syndicats professionnels et les filières ont été conduites, notamment pour les fromages au lait cru.

Texte de la réponse

Le secteur du lait et des produits laitiers est concerné, pour ce qui concerne le Codex alimentarius, par deux comités : celui du lait et des produits laitiers et celui de l'hygiène générale des denrées. Le premier, présidé par la Nouvelle-Zélande, vient de se réunir à Wellington du 29 février au 3 mars 2000. Actuellement, ses travaux se rapportent principalement à l'aspect normatif des produits laitiers, leur composition, leurs méthodes d'analyses, leur dénomination, leur étiquetage. C'est pourquoi la délégation française y est présidée par un représentant de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Elle comporte également un ou plusieurs représentants du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction générale de l'alimentation, direction des politiques économique et internationale), de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et des familles professionnelles concernées. L'autre comité, présidé par les Etats-Unis, se réunit chaque année à Washington. La délégation française, présidée par la sous-directrice de l'hygiène des aliments de la direction générale de l'alimentation, se compose également de représentants de l'interprofession laitière. La prochaine session de ce comité aura lieu du 16 au 20 octobre 2000. Parmi ses travaux figure l'élaboration (actuellement à l'état de projet en discussion) d'un code d'usages en matière d'hygiène sur le lait et les produits laitiers, auquel participe très activement la délégation française, en particulier en veillant au fait que les produits au lait cru et leurs modalités spécifiques d'élaboration, auxquelles le ministre de l'agriculture et de la pêche est particulièrement attaché, soient bien prises en compte. Le récent groupe de travail, réuni à Bruxelles la première semaine d'avril 2000, se composait, pour la France, de deux vétérinaires-inspecteurs du ministère de l'agriculture et de la pêche, d'un inspecteur de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, et de deux représentants des professionnels du lait. Les réunions préparatoires à ces comités, de même que le suivi et le commentaire officiel des projets de textes qui en sont issus, à chacune de leurs étapes, associent donc de la façon la plus étroite possible toutes les composantes de l'interprofession laitière.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43234

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1545

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2840